|  |
| --- |
| Le riz et l’immigration indienne |

* ***Pour aller plus en profondeur sur la problématique du riz dans l’alimentation de l’immigrant indien…***

Quelques**courts extraits** des pages 803 à 808 – *qu’il est instructif de lire intégralement* - de l’ouvrage de référence du professeur Christian Schnakenbourg (\*) concernant les différents aspects de la problématique du riz dans l’alimentation de l’immigrant indien en Guadeloupe :

* *‘...La ration quotidienne prévue par les textes à partir de 1859 97 est de 214 grammes de morue ou poisson salé, ou 200 gr de viande fraîche ou salée,* ***85 centilitres*** *(soit environ 700 gr)* ***de riz décortiqué*** *ou de farine de manioc, et 20 gr de sel’.*

Dans la *théorie* des textes, cette ration aurait pu être acceptable *a minima* si elle était simplement…respectée ; mais dans *les faits* elle l’était rarement tant quantitativement que qualitativement, sans qu’il faille parler de la façon de cuisiner qui devait composer avec les contraintes rituelles, cultuelles autant que culturelles, des immigrants indiens.

* *‘…Les Indiens de l'habitation Belin, à Port-Louis, se plaignaient de* ***la qualité de la nourriture préparée*** *pour eux* ***par une femme créole*** *; on l'a remplacée* ***par une Indienne*** *et les plaintes ont cessé. Nouvelles plaintes du même genre sur une habitation de Trois-Rivières quelques années plus tard.*

L’histoire de l’immigration indienne en Guadeloupe est donc aussi la longue complainte de l’immigrant indien se plaignant continument de son alimentation : de la façon de préparer le riz ; de son origine géographique :uniquement du *‘riz couli’*, les autres provenances sollicitées, en *dérogation au système de l’exclusif* - essentiellement les 13 colonies étasuniennes – étant boudées, disette ou pas en Inde.Dès lors, nombre d’engagistes préféreront biaiser – sous le regard bienveillant de l’administration au prétexte que les Indiens seraient d’accord – en laissant l’Indien se débrouiller pour sa nourriture après lui avoir concédé un lopin de terre et le samedi pour le cultiver.

Pratique généralisée dans la partie anglophone de la région et aussi au Surinam, elle disparait cependant en Guadeloupe à la fin des années 1860 laissant place à un autre subterfuge : une allocation quotidienne (1 franc sauf exception) en lieu et place du service de la ‘nourriture apprêtée’ pour les Indiens ; une allocation qui, contribuerait*aussi* à grossirle pécule patiemment mis de côté en vue, un jour, d’un retour au pays natal…mais servant *également*à acheter du rhum. Les pages 803 à 808 de la source consultée (\*) sont riches de quelques autres exemples relatifs au riz et, plus largement, la nourriture de l’immigrant indien.

(\*) ouvrage consultable en ligne : [http://www.manioc.org/gsdl//collect/recherch/import/2014/schn-immi.pdf](http://www.manioc.org/gsdl/collect/recherch/import/2014/schn-immi.pdf)

* ***Du riz au …gwo ka comme facteurs d’intégration culturelle intra-guadeloupéenne.***

Reçu une contribution de monsieur Jean N’sonde concernant cet aspect (le riz) du *‘…processus d’intégration des engagés indiens et de leurs descendants dans la société guadeloupéenne’.* Il y voit*‘…un parallèle avec d'autres exemples d'intégrations culturelles "intra guadeloupéennes", tel que le gwo ka, en particulier les différents cercles de****participants au Grap a Kôngo de Capesterre B-E****dans le passé, au moins jusqu'aux années 1950…’.‘Après des années d'observation et d'entretiens’*, il indique avoir pu ‘*déterminer 3 profils manifestes’* :

- *le premier, celui de la famille Massembo (d'origine kôngo),*

*- le 2e des autres Africains d'origines diverses,*

- *le****3e cercle était constitué de voisins****dont des****Indo-guadeloupéens****qui connaissaient les chants du corpus en langue kôngo ; situation inédite dans la Caraïbe et dans le monde, comme des éléments formels l'attestent’.*

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*